

## Information revendeurs

# ABS rappelle les bouteilles en acier et les systèmes ABS Twinbag en Europe pour contrôle



Cher revendeur ABS,

Face à un défaut de fabrication imputable à notre sous-traitant, nous sommes dans l'obligation de lancer une campagne de rappel et vous remercions par avance de votre compréhension et de votre concours.

### Le problème :

Le producteur et embouteilleur des bouteilles en acier utilisées dans nos systèmes Twinbag (doubles airbags) nous a informés que les bouteilles en acier livrées avaient pu être contaminées par des résidus de traitement dans le cadre du processus de remplissage. Dans certaines circonstances, ces particules peuvent bloquer le système ABS lors du déclenchement. Ce problème occasionné par notre sous-traitant est survenu à trois reprises jusqu'à présent sur un parc existant de plusieurs centaines de milliers de bouteilles acier.

### Notre réponse :

ABS accorde la plus grande importance à la qualité et à la sécurité de ses produits. C'est pourquoi nous rappelons toutes les bouteilles d'acier européennes dont la date de remplissage est antérieure au 3 décembre 2014 afin de procéder à leur échange. La date de remplissage est indiquée à côté du poids sur un autocollant rond figurant sur la bouteille.

Les détenteurs d'un système ABS TwinBag ayant déjà été déclenché avec une bouteille d'acier européenne (ou à l'occasion de déclenchements d'entraînement) doivent renvoyer leur sac airbag avalanche directement à ABS. Il est nécessaire de procéder à un contrôle dans la mesure où un déclenchement antérieur du système ABS a pu laisser pénétrer des résidus de traitement dans le système, ce qui pourrait alors altérer ou empêcher tout déclenchement ultérieur.

Nos consommateurs ont été informés par voie de presse, par bulletin d'information et sur les réseaux sociaux. Les consommateurs pourront se rendre sur le site [www.abs-airbag.com/recall](http://www.abs-airbag.com/recall) pour prendre connaissance de la procédure à suivre pour cette campagne de rappel. Les informations qui y figurent sont mises à jour en permanence.

Nous avons mis en place un numéro d'urgence et resterons toute la semaine prochaine (y compris les dimanches et jours fériés) à votre disposition de 8 h à 18 h au numéro de téléphone +49 (89) 898789 66. Veuillez vous reporter à notre site Internet pour connaître les horaires auxquels vous pourrez nous joindre dans les semaines suivantes.

### Quelles sont les bouteilles concernées ?

**Les bouteilles en acier noires** pour le système ABS TwinBag dont la date de remplissage est antérieure au 3 décembre 2014 doivent toutes être remplacées sans exception ! La date de remplissage est indiquée à côté du poids sur un autocollant rond figurant sur la bouteille. Il faut retourner toute l'unité de déclenchement, autrement dit la bouteille d'acier + la poignée de déclenchement.

Les unités de déclenchement ABS avec bouteilles en carbone **ne sont en aucun cas concernées.**

### Quels sont les systèmes ABS Airbag concernés ?

Les sacs à dos avec système ABS que vous avez encore en stock dans leur **emballage d'origine ou qui n'ont jamais été déclenchés ne sont pas concernés.** Les sacs à dos

ABS sur lesquels vous avez déjà effectué des déclenchements d'entraînement avec des bouteilles en acier doivent être contrôlés.

**En ce qui concerne le stock de sets de déclenchement ACIER et sacs de marque ABS APPARTENANT au MAGASIN, vous devez effectuer les démarches suivantes :**

1. **Bloquez immédiatement tout votre stock d'unités de déclenchement avec bouteilles en acier ayant une date de remplissage antérieure au 3/12/2014 !**
2. Indiquez-nous le nombre de set de déclenchement acier que vous avez en stock en envoyant un e-mail à [abs@nic-impex.com](mailto:abs@nic-impex.com).
3. Ensuite, les sets de déclenchement acier (**BOUTEILLE + POIGNEE impérativement**) doivent être envoyés chez NIC IMPEX pour remplacement. Les sacs airbags de la marque ABS **UNIQUEMENT** (hors sacs partenaires) appartenant au magasin **sur lesquels vous avez déjà procédé à un déclenchement avec une bouteille en acier** doivent également être retournés à NIC IMPEX pour contrôle :

NIC-IMPEX SAS  
8 rue des Bouvières  
PAE des Glaisins  
74940 ANNECY LE VIEUX

4. Pour les systèmes ABS montés dans des sacs de **marques partenaires**, merci de prendre contact avec le distributeur concerné.
5. Dès réception des sets de déclenchement acier (BOUTEILLE+POIGNEE), nous procéderons rapidement à leur remplacement. Compte tenu du volume de retours attendu, il est probable que nous procédions à des livraisons partielles dans un premier temps. Nous effectuerons également le contrôle des sacs de marque ABS appartenant au magasin et vous les retournerons contrôlés.
6. Nous prendrons bien sûr en charge les frais d'envoi occasionnés, à condition toutefois que vous documentiez intégralement la procédure et sur présentation des justificatifs correspondants à l'adresse figurant plus bas (soit par courrier, soit par e-mail).
7. Dans la mesure du possible, merci de bien vouloir informer de cette campagne de rappel vos clients possédant un système ABS avec bouteille en acier. **CES CLIENTS doivent procéder eux-mêmes au retour de leurs sacs via le site internet ABS adresse [www.abs-airbag.com/recall](http://www.abs-airbag.com/recall)**

Nous vous remercions par avance de votre précieux soutien !

Veuillez agréer, cher revendeur ABS, nos sincères salutations.  
L'équipe d'ABS

---

**En cas de questions :**

**NIC IMPEX SAS**

BP 10120

74941 ANNECY LE VIEUX Cedex

Tél. 04 50 57 13 51

Fax 04 50 67 77 95

[abs@nic-impex.com](mailto:abs@nic-impex.com)